

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances du conseil le vingt-deuxième de jour de mai 2018 (22/05/2018) à compter de treize heures (13h00) et à laquelle assemblée sont présents les conseillers suivants :

Marlène Doucet Robert Tessier Lucie Geoffrion
Micheline Demers Gaétan Beauchesne
Est absent : Serge Trudel

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Guy Dessureault, maire. Mme Sylvie Genois, secrétaire trésorière, est aussi présente.

Ouverture de l'assemblée

Il est constaté que la convocation a été faite par le maire Guy Dessureault et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal.

Le sujet à l'ordre du jour est :

1. Entente entre la Municipalité et Robert Jourdain

Résolution 2018-05-084 Entente entre la Municipalité et Robert Jourdain.

ATTENDU que Robert Jourdain a été à l'emploi de la Municipalité pendant plusieurs années, soit depuis 1987, à titre de directeur général et de secrétaire-trésorier et ce, jusqu'à sa démission;

ATTENDU que depuis 2014 Robert Jourdain a occupé le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement et cela, à temps partiel;

ATTENDU que dans le cadre d'un processus de retraite, Robert Jourdain accepte de quitter son poste le 31 mai 2018, mettant ainsi fin à tout lien contractuel avec la Municipalité et cela en contrepartie du versement d'un montant équivalent à un an de salaire (13 500 \$);

ATTENDU que cette somme sera versée selon les indications fiscales pouvant être faites par Robert Jourdain sans que cela soit plus onéreux pour la Municipalité;

ATTENDU qu'en considération du respect de la présente entente les parties se donnent mutuellement et réciproquement quittance finale et totale de toute réclamation qu'elles avaient ou qu'elles pourraient avoir entre elles;

ATTENDU que la présente constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants du Code civil du Québec.

Il est proposé par Robert Tessier
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu ce qui suit :

- accepter cette entente
- d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer cette entente.

-Adoptée à l'unanimité-

La levée de l'assemblée est proposée par Robert Tessier, appuyé par Marlène Doucet. Il est 13 h 07.

Guy Dessureault, maire

Sylvie Genois, secrétaire-trésorière

« Je, Guy Dessureault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »